



**PROGRAMME D'ENTRAÎNEURS DE CANADA SNOWBOARD (PECS)  
LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE DE TRANSFERTS INTERNATIONAUX**

**ÉNONCÉ DE POLITIQUE: S'adresse aux entraîneurs qui détiennent une certification délivrée à l'extérieur du Canada et qui souhaitent accéder Au PECS.**

<b>Catégorie de politique :</b>	Programme d'entraîneurs de Canada Snowboard (PECS)
<b>Pouvoir d'approbation :</b>	Gestionnaire du développement du sport et des systèmes
<b>Département :</b>	Équipe de développement du sport et des systèmes
<b>Date d'approbation :</b>	Le 17 septembre 2019
<b>Date de prochaine révision :</b>	N/A
<b>Approbation des dates de révision :</b>	N/A
<b>Politique connexe :</b>	Manuel des opérations du PECS

**But**

1. Permettre aux entraîneurs internationaux d'accéder au PECS sans avoir à entreprendre le cheminement de développement des entraîneurs de PECS depuis le début.

**Portée et application**

2. En raison de la grande variabilité des programmes d'entraîneurs dans le monde, chaque demande de transfert de certification internationale sera passée en revue au cas par cas.

**Procédure**

3. Soumettre une demande au comité technique du PECS, comprenant :
  - a) Curriculum détaillant :
    - i. Certification d'entraîneur actuelle délivrée hors du Canada
      - Contexte du programme de certification et jalons de développement clés atteints
    - ii. Expérience en tant qu'entraîneur
    - iii. Certification d'entraîneur du pays d'origine et description sommaire du programme et de ses exigences
      - Objectifs du programme
      - Réalisations du programme en cours de carrière
  - b) Niveau d'entraîneur postulant au PECS
  - c) Plan d'entraîneur :
    - i. Statut d'emploi en tant qu'entraîneur
    - ii. Objectifs visés en tant qu'entraîneur au Canada
    - iii. Politique d'adhésion au club dans les cas où la création d'un club personnel est envisagée
4. Advenant l'acceptation :
  - a) L'entraîneur reçoit une licence temporaire et subit une évaluation immédiate.
  - b) L'entraîneur doit suivre les modules du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE) au niveau d'acceptation et réussir les évaluations en ligne requises pour ces modules.
  - c) Le processus de certification doit être complété à l'intérieur d'une seule saison.
5. Coût : Établi selon le niveau de transfert



- a) Se référer à la section Questions financières du Manuel des opérations du Programme d'entraîneurs de Canada Snowboard (Manuel des opérations du PECS)
6. Évaluations échouées :
- a) Obligation de suivre le cours complet sur neige au prix régulier.